PÔLE DES ACTIVITÉS & CULTURE SPORTIVE
FSGT Fédération Sportive et Gymnique du Travail

COLLECTIF NATIONAL DES ACTIVITÉS VÉLO
CNAV

Compte rendu de réunion
OBJET : CNAV
Date : 7 mars 2020

Présents : Dany Bouteiller, Mickaël Jacquot, Pierre Marmillod, Maryse Laussel, Nicolas Rochard, Pascal Machu, Jean-Pierre Miguet, Xavier Raynaud, Yves Perrusset, Jean-Philippe Minotte, Francis Pellissier, Laurent Bonnemaison, Christian Melo, Jean-Claude Trouvé, Jacques Woifflard, Michel Delamare, Jean-Marie Bonnin et Thomas Fontenelle.

Excusés : Denis Thierry, Sylvie Creuzenet, Jacky Lebars, Mickaël Enos, Mickaël Delaunay.

Compte-rendu par Dany Bouteiller :

Bilan du National de cyclo-cross 2020 à Nogent-sur-Seine (10) :

Nous nous félicitons de la très belle organisation de ce week-end. Le club local et son Président Ghislain Guillemot, soutenus par le comité de l'Aube, ont réalisé un excellent travail et nous les remercions. Soulignons la reconnaissance de la FSGT par la commune et son aide exceptionnelle, la présence du conseiller départemental, du conseiller régional, de la sous-préfète le samedi après-midi.

Du point de vue du CNAV, et en fonction du vécu sur le week-end et dans sa préparation, nous soulignons :

- Certains comités n'ont toujours pas compris le système des engagements, 5 filles n'ont pas pu participer. Les règlements ne sont pas lus par les participants et encore moins par les dirigeants de comités ou de clubs.
- Nous allons proposer une nouvelle grille horaire pour le week-end pour mieux correspondre aux besoins.
- La grille de départ pour les écoles du vélo sera réalisée sur le même modèle que pour les autres catégories.
- Nous ne donnerons plus de dossards similaires, même de différentes couleurs, sur un même temps de course. Il nous faut revoir leur qualité également.

Débat sur le maintien ou non des prix par équipes dans chaque épreuve :

Intéressent-ils au regard de l'absence des comités à la réception ? (D. Bouteiller)
Le manque d'affichage des résultats a provoqué l'ignorance des lauréats d'où leur absence (F. Pelissier), la remise est tardive par rapport aux courses et il serait judicieux de l'établir sur toutes les épreuves plutôt que sur chaque course (J.P Minotte). La supposée suppression ne mettrait-elle pas en lumière la performance individuelle au détriment du collectif ? (Y. Perruset)
Pour J.C Trouvé, les prix par équipes représentent un état d'esprit cher à la FSGT.
J.P Miguet : La philosophie de la FSGT est de rassembler un maximum mais tous les comités ne sont pas à la même enseigne. L'organisation des nationaux a un coût en temps et en argent et si les récipiendaires ne sont pas présents, il n'est pas nécessaire de maintenir les prix d'équipes.

Championnat National sur route 2020 :

Jacques Woifflard, Jean-Marie Bonnin et Maryse Laussel se sont rendus à Saint-Chinian et à Prades-Vernazobres pour une réunion préparatoire aux épreuves des 4 et 5 juillet 2020*. Le site est adéquat, les parcours validés (sur des routes en excellent état), tout est en œuvre pour la réussite. Un dossier préliminaire est remis à chaque membre du CNAV. Maryse Laussel nous invite à réserver les hébergements rapidement du fait des attraits touristiques de la région en cette période de l'année.

Une épreuve supplémentaire pour les enfants âgés de 3 et 4 ans dans les courses « écoles du vélo », sous forme de jeux et de sprint d'une cinquantaine de mètres, est validée. Les concurrents, nommés « pucerons », opéreront en draisienne.
Les engagements seront gratuits et il n'y aura pas de classement, il s'agira d'une représentation. Sur l'épreuve du samedi à Saint-Chinian tous les départs de courses seront neutralisés sur une distance de 800m.
Il n'y aura pas de voiture suiveuse pour les épreuves contre-la-montre à Prades-Vernazobres.

En raison de l'épidémie de Covid 19, le championnat a été annulé et reporté au 3 et 4 juillet 2021, sous réserve de l'accord des municipalités.

Mise à jour de notre réglementation :

J.P Minotte nous explique la démarche et nous présente le travail effectué avec F. Pelissier et C. Melo concernant les championnats nationaux de cyclo-cross. Ils sont remerciés pour leur réalisation et leur ponctualité dans le rendu de leurs conclusions.

- Modification du règlement du critérium national à l'Américaine de cyclo-cross :
Adopté par : 16 voix pour et 1 abstention

L'ordre des départs des coureurs se fera : comité organisateur, puis la première équipe de chaque catégorie de chaque comité dans l'ordre d'arrivée des inscriptions au siège de la Fédération.
Le passage des relais entre équipiers se fera entre 2 rangées de bottes de paille, donc obligatoirement à pied par toucher entre équipiers.

- Modification du règlement fédéral de cyclo-cross :
Adopté par 17 voix

Chaque coureur uniquement licencié à la FSGT devra justifier sa participation à un championnat départemental ou régional ou inter-régional de la spécialité de la saison en cours ou à 3 épreuves vélo FSGT (hors championnats fédéraux) du 1er janvier de la saison précédente au 31 décembre de cette même saison.
La justification des résultats des championnats se fera par les comités lors des engagements.

Chaque coureur multi licencié devra justifier sa participation à 12 épreuves vélo FSGT, 8 pour les minimes et cadets (hors championnats fédéraux) du 1er janvier de la saison précédente au 31 décembre de la saison en cours dont 3 de la spécialité sur la saison, y compris un championnat départemental, régional ou inter-régional.
Si un de ces championnats a lieu après le 31 décembre, il ne peut compter dans le quota des épreuves demandées, mais il doit être imposé et justifié par le comité qui engage.

Suppression du contrôle des braquets pour les cadets et minimes.

- Modification du règlement du critérium national des écoles du vélo, partie cyclo-cross :
Adopté par 17 voix

L'ordre d'appel des coureurs se fera : comité organisateur, puis par ordre du classement du challenge des comités du fédéral de l'année précédente, puis comités qui ne figuraient pas au classement dans l'ordre d'arrivée des feuilles d'inscription au siège de la Fédération. Le premier inscrit de chaque comité sera appelé, puis le second, puis le 3ème, etc.

Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants avant, pendant et après la durée des épreuves. Tout comportement inadmissible pourra faire l'objet de sanction et de non-participation aux futurs championnats nationaux.
Tout titre décerné dans les comités ou régions ne sont valables qu'à l'intérieur de ceux-ci mais ne sont pas pris en compte pour les critériums nationaux.

- Modification du règlement national FSGT :
Adopté par 17 voix

En cas de faibles effectifs dans les catégories minimes et cadets, ces classes d'âge peuvent être incorporées dans le créneau horaire d'un course adulte avec un départ séparé de quelques minutes en fonction du circuit et de son profil, avec une voiture ouvreuse et en respectant la distance et le développement imposés par le règlement national de la FSGT.

- Règlement du Fédéral route 2020 et critériums :
Adopté par 17 voix

Tout coureur détenteur d'une licence FFC en 2020 et possédant plus de 200 points (pour les hommes) et 100 points (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de saison 2019… etc.

Il est également validé que le CNAV de chaque mois de mars votera désormais les règlements des championnats nationaux de cyclo-cross et que le CNAV de chaque mois d'octobre votera ceux des championnats sur route.

- Sur tous les règlements :
Suppression de la clause interdisant les féminines ayant obtenue au moins 1 point en coupe de France FFC ou UCI.

* Réclamation du comité Corse suite au critérium national des écoles du vélo sur route 2019 :

Au vu du rappel des faits, il apparaît que la responsabilité du CNAV est engagée, en raison d'une erreur de timing dans le passage du coureur. Une erreur involontaire bien entendu. Afin de ne pas pénaliser le coureur Corse ni de remettre en cause la place du participant déclaré vainqueur le jour-même, nous décidons de classer ces deux jeunes ex-aequo.

* Questions diverses :

- Jean-Pierre Miguet remercie la présence de Thomas Fontenelle, membre du PACS (Pôle des Activités Culture et Sportive) aux travaux de la journée.

Point commission cycliste côte d'Or :

Suite au récent problème d'engagement survenu en janvier pour le national de Cyclo-Cross, une réunion est à organiser avec les représentants du comité 21 avec Thomas, Jean-Pierre, Yves & Jean-Marie (date à définir).

Les engagements envoyés par les comités départementaux pour le prochain championnat national sur route seront validés par un collectif de 4 personnes Dany, Jean-Pierre, Jean-Marie, Yves, qui sera particulièrement vigilant au respect des conditions de participation (et notamment du respect des critères).

Points Financier :

Après plusieurs relances effectuées par Laëtitia Vancraeyenest, 4 comités n'ont pas réglé les engagements du dernier championnat sur route à Bouquehault 2019.

Le comité de la Drome : 10€
Paris-Hauts de Seine –Yvelines : 262€
Alpes Maritime : 150€
Orne : 50€

Les engagements de ces comités pour les prochains championnats ne seront validés qu'à réception des montants dûs.

Questions restées en suspense et sans réponses du PACS:

- Lettre de la SSOL du Hauts –Rhin sur l'ONF
- Courrier du comité 78 sur Natura 2000

Plénière de l'après-midi par JP Minotte :

Dopage :

Jacques Woifflard présente les nouveautés. Autrefois, en cas de contrôle positif, la FSGT prenait les sanctions.
Désormais, l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) prend le dossier et fait paraître sur son site toutes les décisions prises.
A Pantin, trois personnes (Mélanie Pieters, Jacques Woifflard et Emmanuel Léonard), référentes pour la FSGT, sont averties des sanctions prises par l'AFLD concernant des licenciés FSGT.

S'il s'agit de cyclistes, Jacques Woifflard nous prévient que le sanctionné le soit sur une épreuve FSGT ou (s'il est double-licencié) sur une épreuve FFC.

Validation d’un « flyer » « Comment se comporter lors d’un contrôle anti-dopage ». A propos des contrôles sanguin ou capillaire concernant des mineurs, notre information a été mal prise par certains parents. Il convient de préciser que cette demande a été faite par l’AFLD, conformément au Code du Sport.
Ce document est à conserver, avec sa licence, par tout licencié mineur FSGT pour qu’il l’ait avec lui dans l’éventualité d’un contrôle.

Yves Perrusset signale que des informations circulent, selon lesquelles il n’y aurait plus de contrôles sur les courses amateurs. Ce qui est faux !
Francis Pélissier demande pourquoi le nombre de contrôles effectués sur nos courses (et notamment sur nos championnats) est en baisse.
Réponse : les décisions de contrôles viennent de l’AFLD.
Pierre Marmillod précise qu’il est, toutefois, possible de demander à l’AFLD de venir sur une course : il en coûtera 750 euros par contrôle.

Sur le site de l’AFLD : « Mon médicament est-il interdit ? ».
Et si tel est le cas, se munir d’une autorisation thérapeutique.

Coureurs également licenciés à l’étranger :

Pierre Marmillod évoque le cas d’un coureur FSGT de son comité (par ailleurs champion fédéral sortant), ayant également pris licence dans un pays étranger.
Nous n’avons aucun moyen de vérifier ces cas particuliers, mais, compte-tenu que tout ou presque se sait par les réseaux sociaux, si un tel cas est détecté, il est évident que le coureur concerné ne doit plus, pour ses quotas d’accès aux championnats nationaux, être considéré comme étant uniquement licencié FSGT.

- Un coureur évoluant dans la catégorie « continentale » ou en « division nationale » en FFC ne peut se voir délivrer une licence FSGT, même s'il ne possède pas de points à la FFC. Ces dispositions doivent être ajoutées dans le règlement national FSGT.

- Un coureur licencié dans une fédération étrangère est-il considéré doublement licencié comme un pratiquant UFOLEP ou FFC lors de la réalisation des engagements pour les championnats nationaux ?
Le cas échéant, n'importe quel frontalier ne marquera jamais de points en FFC et pourra pratiquer en FSGT malgré un niveau sportif qui pourrait s'avérer démesuré.

- Il n'existe aucune trace des modalités d'acceptation des licenciés de la Fédération Française de Triathlon dans notre règlement national. Le comité 06 est face à la demande de licence de pratiquants de haut-niveau. Un ancien adhérent de la FSGT compare notre fédération à l'apartheid du fait d'un éventuel refus.
Le 06 possède un règlement départemental qui stipule que les triathlètes ayant terminés dans les 10 premiers d'une épreuve national ne peuvent se voir délivrer une licence FSGT. Emmanuelle Bonnet-Oulaldj en a été informée.
Jacques Callarec conseille d’accueillir les triathlètes en catégories médianes.

Formation encadrants :

Présentation par Roland Geisser et Jacques Callarec d'un power-point sur la formation des encadrants. Après six années de travail, une uniformisation des formations a été réalisée, au niveau national (tout en continuant à prendre en compte les particularités locales de chaque formation).
Uniformisation des contenus et de la durée des modules (équivalent de deux journées pleines de formation pour les niveaux 1 et 2).
Uniformisation des documents de référence (ils seront, à terme, mis à disposition sur fsgt.claroline).

Le Brevet Fédéral comporte trois niveaux :
. Aide-animateurs (savoir accueillir les participants et épauler les animateurs).
Ne doivent pas être mis en situation de responsabilité d'un groupe.
. Animateurs : être en capacité de prendre en charge un groupe, de l'animer.
. Formateurs : après avoir obtenu leur diplôme, sont capables de participer à la formation des N1 et N2.

A la prochaine rentrée de saison, chaque commission aura une clé d'accès au site fédéral de formation (claroline)

Formations commissaires :

Comme pour les encadrants, trois niveaux de reconnaissance sont prévus, avec formation continue pour les titulaires du niveau 3

Point sur les futurs championnats Nationaux :

VTT : 2020 : La Chapelle Saint Aubin Sarthe*
2021 : Mesnil-Réaume Seine-Maritime

Cyclo-cross : 2020 : Salouel Somme,
2021 : Muhlbac sur Munster Haut-Rhin

Se repose, avec une acuité accrue, la question de l'organisation des championnats nationaux. Pour 2020, il avait été envisagé l'organisation de championnats contre la montre (séparés, donc, des autres championnats route), mais aucune candidature n'a été proposée.

Question de Xavier Raynaud : « La fédération est-elle en capacité de débloquer de l'argent pour l'organisation d'un championnat ? »

En raison de l'épidémie de Covid 19, le championnat a été annulé et reporté au 10 et 11 juillet 2021. Par conséquent, le championnat de Mesnil-Réaume sera également décalé d'une année.

Réponse de Thomas Fontenelle : « On a déjà travaillé sur le sujet. Le Pôle Activités y a travaillé car les difficultés financières pour l'organisation de championnats fédéraux sont récurrentes : la fédération peut être sollicitée par le CNAV pour l'octroi d'une enveloppe « soutien organisations fédérales ». Mais ce ne peut être que du cas-par-cas, en fonction des difficultés rencontrées.
Une deuxième piste est en cours d'émergence : le suivi plus proche des épreuves fédérales par le Pôle Fédéral. En tout état de cause, il ne s'agira pas de substituer aux bénévoles mais d'identifier les difficultés et de les accompagner au mieux. »

Jean-Marie Bonnin : « Depuis 2015, des demandes exceptionnelles ont quasiment toujours été faites pour les épreuves fédérales, mais les subventions exceptionnelles sont faites sur la base d'une prise en charge pour moitié par le PACS (ex D1) et pour moitié par le CNAV. Étant membre de la Commission Finances du PACS, je peux ajouter que les défraiements des membres du CNAV peuvent être pris en charge par le PACS, ce qui peut légèrement alléger le coût de l'organisation. Mais le CNAV ne dispose que d'un budget de 11 000 euros (passé récemment de 10 000 à 11 000 euros) pour son fonctionnement global (réunions + déplacements + formations + championnats) ». Il rappelle également que, sur les dix euros demandés pour les engagements aux fédéraux, trois euros reviennent à l'organisateur.

Yves Perrusset souligne le « désengagement des niveaux supérieurs vers les niveaux inférieurs » qui peut expliquer que chaque organisation soit quasi-systématiquement déficitaire. « Pourquoi n'avons-nous plus de candidatures ? Car l'organisateur potentiel sait qu'il soldera son organisation par un déficit. Cela fait cinq ou six fois que nous tenons les mêmes débats et ça ne bouge pas ! »

Roland Geisser précise pour sa part que pour les championnats récemment organisés par l'Alsace l'équilibre n'a, à peu près été atteint que grâce à une participation financière de 2000 euros du comité départemental et de 2000 euros du comité régional.

Xavier Raynaud rappelle que 400 repas pour les bénévoles représentent un budget de 4000 euros ! Et que les conseils départementaux ou régionaux ne prennent pas en compte le coût des bénévoles.

Gérard Mourenas : « Autrefois, il y avait des subventions « institutionnelles » qui n'existent pratiquement plus. Le championnat route, organisé en 2016 dans le Gard n'avait, déjà, pu avoir lieu que grâce à une contribution financière de 4000 euros du Comité Alpes Maritimes ». Et une demande d'aide financière est faite à son comité départemental, la réponse est « C'est à la fédération de vous aider »…

Jean-Marie Bonnin reposera la question à la commission restreinte des Finances, le 17 mars.

Xavier Raynaud signale qu'il a eu des demandes pour qu'on revienne à des championnats par catégories de valeurs et non d'âges.

Réassortiment des maillots :

Jean-Marie rappelle qu'il faudra songer au réassortiment des maillots de champions fédéraux. Il précise également que, pour leur financement, il est impossible d'obtenir le partenariat de grosses sociétés.

Convention avec la FFC :

A ce jour nous sommes dans l'impasse et sans réponse de la FFC. Le problème du cyclo-cross organisé par le comité 21 et qui a fait l'objet d'un courrier adressé à la DFC en est-il à l'origine ???
Nous allons relancer une dernière fois la FFC, et sans réponse de leur part, nous modifierons notre règlement National lors de la séance du mois d'octobre.

Yves Perrusset demande que soit fourni le document prouvant que pour une organisation se déroulant sur le territoire d'une seule commune, il n'y a pas besoin d' « avis-FFC »

Assemblée générale :

Le CNAV sera représenté, à l'AG de Mandelieu par Jean-Marie Bonnin, Roland Geisser et Pierre Marmillod.

Meilleure performance de l'heure :

Sous réserves d'homologation, félicitation à Laetitia Besnard qui a établi, sur la piste de St-Quentin en Yvelines, un nouveau record de l'heure des 40/44 ans avec 40,956 km dans l'heure (précédent record, datant de 1949 : 38,283 km dans l'heure).

Rassemblement national cyclotouriste :

Le club des Cheminots d'Aulnay-sous-Bois se propose d'organiser le Rassemblement National 2021 dans le Puy de Dôme (du 6 au 12 juin). Le Comité Seine Saint-Denis ne veut pas y participer financièrement (car c'est dans le Puy de Dôme) et il en est de même pour celui du Puy de Dôme.

Afin de pérenniser cette organisation, une réunion avec le PACS a été organisée le 6 mars (voir CR ci-joint) au cours de laquelle il a été proposé la mise en place d'un compromis transitoire **exceptionnel** permettant au RF cyclo 2021 d'avoir lieu, avec la mise en place d'une ligne budgétaire du PACS (pôle des Activités) après demande préalable du CNAV (via une demande d'aide exceptionnelle).

L’action de soutien du PACS possible sera la suivante
→ Un soutien administratif
→ La possibilité de faire les avances
→ Collecter les engagements des participants

Le trésorier du CNAV effectuera la demande exceptionnelle auprès de la commission finances du PACS.
Le travail administratif effectué normalement par le comité ou la commission sera réalisé par la secrétaire, une logistique de travail sera mise en place afin que chacun s’y retrouve.

Un collectif d’organisation va se mettre en place et Christian Panouze et Jean-Marie Bonnin en feront partie pour le CNAV.
Christian Panouze rappelle qu’il n’y avait pas de candidat pour l’organisation du prochain Rassemblement National, la Seine-Saint-Denis s’est donc proposée, en appui sur la capacité d’accueil d’un Centre Touristra dans le Puy de Dôme.

Contrôle des développements en cyclo-cross :

Pour s’aligner sur le VTT et parce que le fait de posséder des développements non autorisés ne peut être un avantage car les parcours ne se prêtent pas à leur utilisation, il est décidé, pour les championnats 2020/2021 de ne plus procéder au contrôle des développements.
Se posera la question de la possibilité ou non du changement de bicyclette dans les catégories Cadets et Minimes.
Pour : permet à un concurrent malchanceux de changer de bicyclette en cas de bris (limiter le changement aux seuls cas de bris ?)
Contre : attention à la « course aux armements ».

Attribution d’un titre en catégorie Super-Anciens, en cyclo-cross :

La demande s’amplifiant, il est décidé, à titre expérimental, d’attribuer titres et récompenses dans la catégorie des Super-Anciens (70 ans et plus) lors des prochains championnats nationaux de cyclo-cross.
Débat sans réponse concernant une « barre » minimale d’engagés :
Pour cette barre : afin que le championnat ait un minimum de signification sportive.
Contre cette barre : elle n’existe pas chez les Féminines et pas, non plus, chez les Juniors et Espoirs, catégories traditionnellement à faibles effectifs.
A noter qu’avec le potentiel des seuls comités franciliens et des Hauts de France, la barre des dix participants devrait être dépassée sans problèmes.

NOTA BENE

* La prochaine réunion de coordination du CNAV aura lieu le (date à préciser) de 10h00 à 17h00 à Pantin.

* Une réunion restreinte sur la formation est à programmer.

* La prochaine réunion de formation se tiendra le 2 octobre 2020 à Pantin de 10h00 à 17h00.

* Le prochain CNAV le 3 Octobre 2020 de 9h00 à 17h00.